



## CAP Locales Liste d'Aptitude « C en B » du 25 mars 2011 (gestion publique)

La C.A.P. Locale chargée d'établir la liste d'aptitude à l'emploi de Contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe du Trésor Public pour l'année 2011 a été convoquée le 25 mars 2011 afin que les affectations des lauréats puissent être prononcées dès le 31 août 2011 pour la mise en place effective (!) des règles de gestion communes aux 2 filières.

Sur **174 agents** (146 en 2010) qui pouvaient postuler sur cette liste, **134 agents** se sont déclarés **candidats** (103 en 2010) : nette augmentation due à l'abaissement de 15 à 9 années de titulaire pour pouvoir postuler.

Pour une cohérence avec ceux retenus en C.A.P. centrale, les critères (normaux) de la CAP Locale ont été les suivants :

- avoir **9 années effectives** de titulaire au 31 décembre 2011,
- notation : ne pas avoir de note négative en 2008, 2009 et 2010,
- qualité du dossier,
- engagement réel à la mobilité dans tout poste du département.

Seuls représentants du personnel à défendre la liste d'aptitude comme l'une des possibilités de promotion, les **représentants FO-DGFIP du personnel** ont tenu à rappeler qu'ils sont les seuls (aussi) à faire un **examen** (auprès du service du personnel) **des dossiers de TOUS les agents rentrant dans les conditions** énumérées ci-dessus.

Précédés par une pré-CAP déjà longue, les travaux de la CAP elle-même ont encore duré 2 heures. Les **représentants FO-DGFIP du personnel** ont contribué largement à la longueur des débats par leur volonté d'un examen véritable des dossiers au-delà de l'application simpl(ist)e de divers quotas loin de satisfaire à l'égalité entre les agents.

En liaison avec la liste d'aptitude, les **représentants FO-DGFIP du personnel** ont obtenu de la direction locale qu'un double *cadrage* soit réalisé à destination des notateurs :

- immédiat, au démarrage de la campagne de notation 2011, pour rappeler quelques principes :
  - possibilité d'attribution d'une bonification pour un agent à l'échelon terminal de son grade sans qu'il y ait impact sur les quotas attribués au département,
  - agents qui étaient à l'échelon terminal et ne le sont plus suite à réforme ...avec incidence sur les possibilités de bonification,
  - avis pour passage au corps supérieur : différence essentielle entre "favorable" ou "très favorable" (indispensable pour postuler utilement à une liste d'aptitude,
- plus lointain, pour rappeler l'importance – en cas de candidatures multiples dans un même poste ou service - du classement des agents candidats avec ses conséquences

Même si les **représentants FO-DGFIP du personnel** ont été largement suivis par la direction locale – 11 des dossiers qu'ils avaient initialement soutenus ont finalement été intégrés à la proposition finale de la direction -, leur vote a été celui de l' « ABSTENTION » pour mettre en évidence les problèmes d'(in)cohérence sur certains autres dossiers.

La C.A.P. Centrale, qui se réunira le 22 juin 2011 pour des nominations au 31 août 2011, déterminera le nombre final d'agents du Calvados définitivement retenus parmi la liste des **16** agents sélectionnés (pour mémoire, 14 promotions effectives en 2010 sur 16 agents classés).

Une CAP Locale sera donc réunie - tout début juillet - pour traiter, simultanément, les mutations au 1<sup>er</sup> septembre 2011 et les affectations des lauréats de la liste d'aptitude 2011.

**Liste des agents proposés et classés par la CAP Locale (sur proposition finale de la direction) :**

Classement	NOMS Prénoms	Postes / Services
1	PILLET Pascale	Paierie Départementale
2	LEMARCHAND Véronique	Remplacement Ouest
3	BERCERON Franck	DRFiP Recouvrement
4	LECARPENTIER Josiane	DRFiP Liaison-rémunérations
5	TOSTAIN Francine	Très. Le Molay-Littry
6	MARIE Annie	Très. Bayeux
7	THIERRY William	DRFiP Secrétariat
8	LARCHER Claudie	DRFiP D.I.
9	COHIER Sylvie	Très. Caen Municipale
10	GUEZET Nadine	Très. Caen Est
11	MOUQUET Christel	Très. Caen Amendes
12	GONTHIER Martine	Très. Hérouville
13	SENDRE Jocelyne	Très. Lisieux Impôts
14	MAUPOIX Nadine	Très. Pont l'Evêque
15	REGNAULD Michel	Très. Bretteville-sur-Laize
16	GARNET Alain	DRFiP D.I.

→ **Vote « ABSTENTION » des représentants FO-DGFIP du personnel**

**Les représentants FO-DGFIP du personnel**

Marie-Claire AUBRY Marie-Hélène DESBOIS Brigitte LOIR Pascal POUTEAU  
Experts : Jean-Marc LECOUCVEY et Bruno GILBERT

Pour tout renseignement complémentaire, appeler au **02-31-38-34-61**  
ou adresser un mail à : [fo.014@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.014@dgfip.finances.gouv.fr)

**BULLETIN d'ADHESION**



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse e-mail : .....

Grade : ..... Indice ..... Quotité travail .....

Affectation : .....

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Calvados.**

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ **66** % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu